

Anna DURNOVA *
(Autriche)

ARGUMENTER LA MORT : LA TRANSMISSION AUTHENTIQUE DU DIALOGUE INTIME DANS LE DISCOURS POLITIQUE¹

Résumé: « M le Président, je vous demande le droit de mourir, » s'explique un jeune paralysé en 2003 en France. Là, l'argumentation de la mort rentre dans un piège. Que faire, lorsque le concept de la vie change en vue des développements technologiques et sociaux ? Quelle argumentation face aux nouveaux enjeux du discours politique ? Il semble que seules les solutions perçues comme « correctes » ont du pouvoir. Or, le « correct » n'est pas dissociable de l'émotionnel, du dialogue intime qui devient un mode d'argumentation. De ce point de vue, la présentation du débat actuel sur la fin de vie en France reflète la transmission authentique du dialogue intime dans le discours politique d'aujourd'hui. Ancré exclusivement dans les concepts émotionnels individuels du locuteur, le dialogue intime dans le secteur privé est à qualifier d'« etho-pathétique », alors que celui du secteur public est à caractériser comme « logo pathétique » parce que lié à la matière émotionnelle dans tout son ampleur.

Mots-clés : mort; discours politique, émotions, euthanasie, scénographie, dialogue intime

Abstract: *Arguing death: Authentic transmission of intimate dialog into the political discourse.* “Mr. President, I claim the right to die.” are the words of young paralyzed man in France in 2003. How to proceed a plausible argumentation; if one states particular social and biological shifts in the concept of “life” itself and if the traditional political interaction schemes break down. Then, discourse is the key element of policy decisions; especially its vision as being “correct”. The “correctness” is related to the symbolic form of intimate dialog that is authentically transmitted into the political discourse. Whereas the public sphere conceives the emotional aspect of death in its integrity, the private sphere focuses more on the individual vision of one’s own emotionality. Due to this difference the intimate dialog is qualified as “logo pathetic” in the first case and “etho pathetic” in the second. I develop my argumentation based on an empirical cases study conducted in France, concerning actual debate about “end of life”.

Key words: death, political discourse, euthanasia, emotions, scenography, intimate dialog

* « Life-Science-Governance », Département des Etudes politiques, Université de Vienne, Autriche, anna.durnova@univie.ac.at

¹ Je tiens à remercier à Nathanaël Dupré la Tour, Pavel Barša, de même que Herbert Gottweis pour leur soutien lors de l'élaboration de l'article.

Introduction

« Comme si le tragique était soluble dans le juridique. Il est carrément insensé de croire qu'en pressant le pathétique comme un citron, on en fera surgir de l'éthique et du droit.² »

Le 26 Septembre 2003 « France soir » publie la déclaration de Vincent Humbert, un jeune malade paralysé, qui ne souhaite plus vivre : « M. le président je vous demande le droit de mourir. » Lorsque son vœu est plus tard respecté par sa mère, le débat sur la fin de vie en France dans le secteur public de même que le secteur privé, commence. Très émotionnel, le débat débouche sur une loi qui va contre l'opinion public, plutôt favorable à une dépénalisation de l'euthanasie. Quel est donc le sens et la nécessité d'une telle controverse qui n'aboutit pas à respecter la voix de la majorité? Actuellement, nombreux sont les discours sur le clonage, l'avortement ou l'euthanasie qui prennent une importance croissante aux yeux du public électoral (ainsi le débat à propos de Terri Schiavo aux Etats-Unis³ ou le récent référendum sur le Diagnostic Pré Implantatoire en Italie). Cependant il s'agit là de thèmes non évidents, dépourvus d'une ligne argumentative claire. Il semble que ce soit surtout pour cette raison que l'individu exige encore plus le gage d'une décision « correcte » prise par les acteurs du processus politique. Mais quel gage donner lorsqu'il n'y a pas de vérité absolue ?

Notre réflexion se concentre ainsi sur la perception de la mort comme quelque chose d'incertain et d'intime. Que se passe-t-il lorsque ces sentiments sont présentés dans le cadre du discours politique ? Quels sont les concepts, les solutions qui se présentent comme corrects, et pourquoi ? Notre principal postulat est que le « correct » est indissociable de l'émotionnel qui émerge lors du dialogue. En nous appuyant sur le concept de « scénographie » de Dominique Maingueneau (Maingueneau, 1998, 2000) « la transmission authentique » se présentera en tant que stratégie discursive apte à intégrer cet émotionnel et par conséquent à incorporer le « correct ». Son rôle formateur dans l'argumentation sera discuté à l'aide de l'approche pragmatique et sémantique, ainsi qu'à l'aide de propos sociopolitiques concernant le discours politique d'aujourd'hui.

Dans la tradition de l'argumentation, les émotions sont souvent jugées suspectes, irrationnelles (Nussbaum, 1999). Nous cherchons à échapper à cette malédiction et à prouver l'influence constructive des émotions sur le discours politique. En même temps, nous souhaitons prêter attention au fait que, dans le discours politique, l'émotionnel prend une position assez complexe, qui va au-delà de sa restriction fréquente au populisme ou au langage de la propagande. A partir

² Emmanuel Hirsch, « Le tragique n'est pas soluble dans le juridique ». Figaro, 7 Octobre 2003.

³ « Décès de Terri Schiavo, symbole du débat sur euthanasie », Figaro, 1.4. 2005.

de l'exemple du débat français contemporain sur la fin de vie, nous souhaitons évoquer le rôle que joue l'émotionnel dans la constitution des chaînes de signification utilisées dans l'argumentation, souvent décrite comme centrale dans le processus politique⁴ (Fischer, Forester, 2003).

Prenant appui sur le concept de l'émotion comme jugement de valeur, disposant de cognition, d'évaluation et de l'égoïsme⁵ indispensables à la formulation du sens (Nussbaum, 1999), nous y joignons le postulat de la pragmatique que le sens est formé par le contexte et esquissons le dialogue en tant que forme symbolique du jugement du « correcte » dans l'interaction politique d'aujourd'hui. Partant de ce constat, nous présenterons le postulat que le dialogue intime sur la mort, tel qu'il se réalise entre les proches ou entre le patient et son médecin, se voit symboliquement transmis au sein du discours politique lui-même.

La présence symbolique du dialogue intime dans le discours politique résulte d'une part de l'importance qu'acquière des sujets tels que la fin de vie (Brown, Mike, 2002). D'autre part elle se présente comme une conséquence automatique de l'évolution de l'interaction en politique, conceptualisé sous le terme de « gouvernance » (Hajer, Wagenaar, 2003). Le dialogue intime doit être transmis authentiquement; c'est à dire que la crédibilité des émotions évoquées par le locuteur doit être impérativement établie. Ainsi, la transmission authentique se présente comme une stratégie discursive mettant en œuvre la forme symbolique dialogique dans l'argumentation.

Pour ne pas en rester à des abstractions, nous joignons une brève analyse du débat sur la loi « droit des malades et à la fin de vie » qui rend compte du caractère incertain et émotionnel du sujet. C'est cet exemple qui nous amènera enfin à une conclusion d'ordre plus général concernant la liaison entre « l'authentique » et l'argumentation « émotionnelle » dans le discours politique contemporain.

1. Discours comme outil et comme défi

« As such, **discourse provides the tools with which problems are constructed.** Discourses at the same time form the context in which phenomena are understood and **thus predetermines the definition of the problem.** » (Hajer, 1993::45/46⁶).

Parler du discours politique suppose de faire se rejoindre les deux contextes dont il est question : celui du « discours » et celui du « politique ». Dans

⁴ Angl. « policy-making process ».

⁵ L'individu reconnaît un fait et le juge toujours en vue de ses propres besoins.

⁶ Nous soulignons.

cette optique, nous proposons une approche prenant acte de l'impact considérable de la sémantique et de la pragmatique (Maingueneau, 1999b, 2002 ; Caron, 1983) sur l'analyse du discours que requièrent actuellement les sciences sociales (Hajer 1993 ; Fischer 2003). Nous entendons affirmer la double dimension du discours comme outil et comme défi pour l'argumentation, bref comme cela même qui constitue les chaînes de significations inhérentes au sujet, et dirige ainsi la formulation des arguments dans le processus politique (angl. « *policy-making* »)

A partir de la conception de « scénographie » de Dominique Maingueneau (1991, 1999, 2000) et nous inspirant des propos de la « perspective dramaturgique » de Erving Goffman (1969), nous souhaitons présenter un concept à la fois linguistique et sociopolitique susceptible de rétablir les stratégies discursives adoptées par le locuteur en fonction de son rôle dans le processus politique. Nous formons le postulat qu'une telle scénographie a pour origine la transmission authentique des émotions préexistantes, compte tenu du thème ou du mode d'interaction. Cette explication théorique nous servira plus tard d'outil pour développer notre réflexion sur la transmission authentique du dialogue intime dans le débat politique à propos de la fin de vie.

1.1. Le discours dans ses dimensions linguistiques et politiques

Qu'est qu'un discours ? L'utilisation de ce terme par une multitude de disciplines et de milieux fait de lui, en quelque sorte, un mot-clé assez ambivalent : système d'énoncés régi par des normes pour les uns (Maingueneau, 2002), une forme d'action ou même un instrument du pouvoir pour les autres (Foucault, 1969). Loin de vouloir nous attarder sur la complexité de la notion de discours, nous voulons proposer un bref regard sur cette complexité afin de focaliser notre réflexion sur l'importance du discours dans le processus politique, c'est-à-dire dans la formulation, la perception et la présentation des concepts. Comme le précise le sociologue Maarten Hajer, le discours a deux faces : il détermine tout en restant le déterminé. Ce double caractère résulte aussi de la conception de la langue adoptée depuis la pragmatique, à savoir la langue en tant que « [...] instrument cognitif – système de signes jouant un rôle dans la représentation. » (Caron, 1983 : 17) qui « [...] est en même temps un objet extérieur à lui [le locuteur], constitué indépendamment de lui et qu'il doit assimiler. » (Caron, 1983 : 17).

Le discours actualise l'utilisation de la langue (les significations, les isotopies) tout en demeurant inhérent au contexte dont il est issu, de même qu'au positionnement dans l'ensemble des autres discours (Maingueneau, 2002 : 189). Le locuteur n'est donc pas séparable du contexte, où il est placé par sa culture, sa religion ou par l'institution qui influencent, de ce fait, l'argumentation. Néanmoins il peut à tout moment moduler la cognition et l'évaluation de son discours à l'aide du contexte immanent qui résulte de l'interaction. Sous cette perspective le

discours se présente en tant qu'une forme d'action (Maingueneau, 2002 : 188). Afin de pouvoir expliciter l'importance de cette inter-action pour l'actuel processus politique, nous allons à présent décrire les aspects du discours qui sont déterminants pour le discours politique.

Le discours politique n'est pas un discours purement constitué par des paroles : c'est un discours d'acteurs, d'institutions, d'organisations (Gottweis, 2003) et il a participé toujours à la formulation des concepts et à la mise en oeuvre des solutions. De plus en plus il s'étend au delà des structures traditionnelles telles que les institutions politiques ou le parlement. Le discours politique se voit influencé par des activités considérées autrefois comme apolitiques mais qui acquièrent de plus en plus un caractère de « toile de fond du politique » (qu'il s'agisse des médias, des associations privées ou des acteurs économiques). Les sciences politiques actuelles parlent de la prétendue « network society », parallèle à une certaine dispersion du pouvoir exclusif de l'autorité, de l'institution. Ce phénomène est également souvent subsumé par le terme de « gouvernance.⁷ »

De ce fait, non seulement le discours politique accumule plusieurs discours : le discours scientifique, le discours des experts ou des médias. Son positionnement n'est plus déterminé par le pouvoir institutionnel. Le discours lui-même se présente comme le pouvoir⁸. Face à des nouvelles conditions – c'est-à-dire « [...] since policy is not made by unitary decision maker with absolute authority, **policy actors must resort to argumentation to justify their position to communicate with others and to persuade of the veracity of the conclusion** [...] » (Turnbull, 2003: 3⁹) Et c'est au sein de ce besoin d'argumentation que le discours se présente comme un outil et comme un défi : un outil dans la présentation des arguments, et en tant que défi il participe à leur présentation. Le fait que cette double faculté ne soit pas pensable sans l'établissement d'une liaison étroite avec la figure du locuteur, et par conséquent avec l'émotionnel, sera expliqué dans la partie suivante. Plus loin, nous allons montrer que le facteur émotionnel devient essentiel dans la réflexion sur le dialogue intime.

1.2. L'acteur du discours politique : entre ethos et pouvoir

Les nouvelles conditions de l'interaction au sein du processus politique (gouvernance) ont renforcé le pouvoir du discours, ouvrant ainsi la voie à la focalisation sur le pouvoir discursif au détriment du pouvoir institutionnel. Un tel

⁷ Cf. En anglais « governance. » Cf. Marcussen & Torfing, 2003; Hajer & Wagenaar, 2003.

⁸ Nous nous approchons par cela de la pensée de Michel Foucault qui a souvent décrit la liaison fonctionnelle entre le pouvoir et le discours (Foucault, 1969 et 1975) Nombreux sont les théoriciens du soi-disant « argumentative turn » qui enchaînent à cette pensée. A titre d'exemple nommons Frank Fischer & John Forester, 1993 ou Giandomenico Majone, 1989.

⁹ Nous soulignons.

pouvoir se voit étroitement lié au sujet, au locuteur dans le présent cas, dont le rôle et la position sont importants notamment lorsque l'on parle du discours politique. Le rôle et le positionnement du locuteur demeurent les critères essentiels pour l'établissement des stratégies discursives appropriées qui attribuent enfin le pouvoir à l'institution ou l'organisation en question. C'est donc dans cette logique que nous présentons la forme symbolique du dialogue intime comme ce qui prédétermine le débat sur la fin de vie dans le secteur privé et public. La stratégie discursive des acteurs consiste dans la transmission authentique de cette forme symbolique au sein des structures argumentatives du processus politique lui-même. Avant d'en venir à la définition de l'authentique, explicitons encore brièvement le rôle du locuteur et l'attachement à l'émotionnel qui est le sien, étapes nécessaires pour concevoir le dialogue intime.

Si nous avons évoqué dans le chapitre précédent le besoin d'argumentation renforcé, c'est la structure d'une telle argumentation qui nous retiendra pour le moment. Déjà la rhétorique aristotélicienne envisage une répartition du pouvoir argumentatif entre trois instances : celui du « logos » qui inclut le savoir lié au thème, de « l'ethos ¹⁰ » qui intègre la position et l'impact du locuteur même et le « pathos » qui prend compte du côté émotionnel du discours présenté. L'ethos subsume le positionnement face aux mécanismes interactifs qui ont le pouvoir de « gouverner » les attitudes et les décisions dans le processus politique. A la suite du pouvoir discursif, l'ethos acquiert une position fondamentale dans l'argumentation au sein du processus politique actuel, puisqu'il est déterminant pour sa crédibilité.

« [...] L'ethos fait passer des schèmes qui sont censés agir à la marge des contenus, mais **qui imposent une figure à la source du Vrai** : l'univers du discours prend corps dans la mise en scène d'un discours qui doit incarner sa vérité à travers son énonciation [...] » (Maingueneau, 1999a: 100).

Or, ce locuteur est en même temps lié à l'émotionnel : le jugement du « vrai » ou plus loin du « correct » passe par la crédibilité du locuteur même. Celle-ci émerge à partir de l'émotion sentie lors de l'interaction : de l'antipathie ou de la sympathie. Le contact avec autrui est implicitement gouverné par l'émotionnel, ce qui fait que la formulation du sens ne peut pas s'en passer. L'émotionnel, comme le précise aussi Christine Tappolet, formule le rapport vers le monde et est à comprendre en tant que « perception de valeurs » (Tappolet, 2000 : 167-193). Incorporé dans la figure du locuteur, l'émotionnel co-crée la vision du « correct ».

¹⁰ Remarquons que dans le discours politique le locuteur est défini par son rôle institutionnel ou social. Ceci ouvre le débat de la stratification de cette instance en « ethos préalable » et « ethos discursif » (Adam, 1999 & Amossy, 2000).

Cet aspect devient d'autant plus pertinent qu'il s'agit d'un discours censé apporter un accord ou désaccord par rapport au sujet traité, un discours visant *a priori* à persuader son public de sa « correction ». Qui plus est, lorsque le public n'a pas d'accès au savoir nécessaire pour juger lui-même la matière, comme c'est le cas dans la problématique de la fin de vie, il ne peut effectivement qualifier le « correct » comme tel que d'après les aspects susmentionnés.

Qu'en résulte-t-il pour les stratégies discursives des acteurs du processus politique ? Si la réalité est perçue à travers les émotions, le but de la stratégie discursive devrait reposer sur une certaine gouvernance émotionnelle, où le locuteur tenterait de provoquer ou de ne pas provoquer les émotions qui contribuent à l'argumentation de la solution qu'il souhaite imposer. Cette gouvernance est tout de même influencée par la nature du sujet ainsi que par le contexte sociopolitique influençant le discours ; à ce titre, Maingueneau parle de « l'interdiscours » (Maingueneau, 1991 : 50). L'interdiscours peut prédéterminer certains schèmes d'interaction, en formant un mode d'argumentation préférable à un autre. Dans l'argumentation, le locuteur élabore une stratégie discursive, c'est à dire qu'il y intègre une certaine « dramaturgie » au sens de Erving Goffman (Goffman, 1969). Ceci nous amène vers l'épine dorsale de la présente réflexion, « la transmission authentique » qui intègre le rôle du locuteur (son ethos inclus), l'influence de l'interdiscours et les émotions-clefs du sujet qui contribuent à la vision du « correct ». D'où « l'authentique » comme mode d'argumentation pouvant être choisi par le locuteur et qui s'inscrit ainsi dans le cadre des stratégies discursives. Son importance pour le discours politique d'aujourd'hui sera explicitée ci-dessous.

2. Le dialogue et le politique

Nous avons évoqué le postulat que le dialogue intime se retrouve comme une forme symbolique dans le discours politique concernant la fin de vie. Celui-ci résulte de la nature incertaine du sujet de même que des schèmes d'interaction intégrant le privé. Etant l'élément constitutif du procédé d'argumentation en général, le dialogue se trouve en même temps à la base de la reconnaissance du « correct », du fait de son impact sur la perception des valeurs d'un chacun (Tappolet, 2000). Ce dont il s'agit est tout de même de reconstituer la transmission même du dialogue en tant que forme symbolique au sein du débat politique. A l'aide de l'approche à la fois linguistique et sociopolitique, nous voulons montrer que cette transmission se fait par « transmission authentique ». Par la suite, la transmission authentique du dialogue intime dans le débat politique sur la fin de vie nous permettra d'illustrer ce point.

Le concept de « transmission authentique » consiste dans le fait que le locuteur reproduise les émotions préexistantes au sein de l'interaction, d'une part

parce que le sujet est émotionnel en soi, d'autre part puisque l'interaction implique l'émotionnel. Le locuteur intègre ces émotions, non parce qu'il doit nécessairement les sentir, mais afin de créer une sorte d'illusion d'empathie et de la compassion dont il a besoin s'il veut faire apparaître sa solution ou décision comme « correcte ». La question qui se pose n'est donc pas celle de la vérité des ces émotions, mais celle de leur crédibilité. La transmission authentique est donc à qualifier comme mode d'argumentation, indissociable de l'émotionnel.

Les schèmes traditionnels de l'interaction politique ont été pourtant fondés sur l'exclusion de l'émotionnel. La création des institutions politiques comptait sur le pouvoir de la raison comme outil principal de l'action humaine (Kant, 1999). La raison est désormais vue comme la source de l'argumentation en tant qu'elle est apte à reconstituer les concepts et les faits qui sont à son origine. Dans le chapitre précédent nous avons souligné le fait que cette capacité réside aussi dans l'émotionnel puisqu'il est lié à la reconnaissance d'une valeur. Le fait que les émotions sont de plus en plus dans le discours politique **officiel** – donc non seulement dans celui du populisme ou des partis radicaux – est à comprendre comme une réaction consécutive à la situation actuelle telle que nous l'avons esquissée. Premièrement, l'émotionnel émerge là, où la nature du sujet l'exige ; comme, par exemple, la problématique de la fin de vie. Dans un deuxième temps l'émotionnel devient une partie des stratégies discursives, lorsque les schèmes d'interaction au sein du processus politique favorisent une argumentation basée sur la présentation du « correcte. »

Dans un premier temps le discours politique est modifié par l'approche croissante de ce que l'on peut appeler « la politique de la vie » (angl. « *politics of life* », Giddens, 1991 ; Rose, 2001), dans laquelle les émotions sont inhérentes à la nature du sujet. Le public électoral attend des réponses **crédibles**, c'est-à-dire susceptibles de créer l'illusion d'une solution « correcte ». Dans un autre temps, face à l'élargissement de la participation au processus politique, les acteurs sont engagés dans une interaction émotionnelle relativement croissante, car celle-ci correspond à leur mode d'interaction (ainsi les médias : Kellner, 2003). La modification de la nature du discours politique résulte donc du contexte thématique (*politics of life*) et communicatif (gouvernance).

En ce sens, l'exemple de la transmission authentique du dialogue intime devrait montrer comment ces nouvelles exigences sont reproduites par les acteurs du processus politique. Ce concept s'appuie d'une part sur la « scénographie » de Dominique Maingueneau, qui met en relief l'importance du caractère stratégique de la mise en œuvre de l'émotionnel. D'autre part, le concept résulte de la perspective dite « dramaturgique » que théorise le sociologue Erving Goffman – prenant en considération le « rôle » du locuteur, assez diversifié compte tenu des différents milieux. « It seems to me that the dramaturgical approach may constitute a fifth perspective to be added to the technical, political, structural and cultural

perspectives. » (Goffman, 1969 : 233) Avant de préciser comment les deux approches – celle de Dominique Maingueneau comme celle d’Erwing Goffman – aident à percevoir et à reconstruire le dialogue intime comme mode d’argumentation pour le discours politique concernant la fin de vie, nous présenterons de plus près les deux contextes qui influencent la transmission authentique.

2.1. Contexte thématique : « politique de la vie »

Dans le domaine scientifique, concerné également par la problématique de la fin de vie, la raison est considérée comme la faculté de juger les faits à l’aide des expériences tirées de la recherche. Même au delà du discours scientifique, l’avis de l’expert concerné se présente comme objective, excluant l’émotionnel et implicitement comprise comme « correcte ». Néanmoins, dans les thèmes évoqués dans l’introduction, on constate une ambivalence de l’avis des experts et, parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui précisent qu’une argumentation excluant l’émotionnel n’est pas possible¹¹. L’argumentation ne peut ainsi reposer que sur un discours « authentique » de l’acteur du processus politique (Brown & Mike, 2002). Qu’est-ce qui est à considérer comme authentique en matière d’euthanasie et de fin de vie ?

Signifiant « belle mort », l’euthanasie n’est pas un phénomène de la société postmoderne, quoique celle-ci la modifie d’une manière considérable. Depuis Socrate, on a toujours réfléchi à une mort décidée et maîtrisée, qui se voit tantôt célébrée (surtout dans la littérature antique : Cratinos, Ménandre), tantôt condamnée (surtout par l’Eglise : Benzenhöfer, 1999). A partir du serment d’Hippocrate cette mort est toutefois pénalisée, voire criminalisée, attitude que continuera l’Eglise catholique, qui constitue l’une des sources principales de la morale occidentale. Ce qu’apporte la révolution biotechnologique est néanmoins une ambivalence causée par la « dé-corporalisation » (Gottweis, 2005) qui serait dans ce sens à percevoir comme le contraire de l’idéal antique de « *Kalokaghatía* ». On ne considère plus la vie d’après la fonctionnalité globale du corps, mais par rapport à la fonctionnalité d’organes localisées. La limite entre la vie et la mort devient floue (le coma dépassé), et la décision repose sur le médecin et sur le juriste. La société exige une définition nette, qu’elle perçoit à travers le « correct », et par conséquent à travers la transmission authentique de l’émotionnel qui correspond à l’attitude envers la mort. L’émotionnel est incorporé dans la figure du locuteur – acteur du processus politique – qui sera définie dans le paragraphe suivant.

¹¹ Interview D. Dans tous les cas il s’agit des interviews menées et enregistrées par nous-même. Selon la volonté des répondants leur identité est gardée sous l’anonymat.

2.2. Contexte communicatif : scénographie authentique

Face à ces nouveaux développements, le discours reçoit le pouvoir non seulement de juger la mort, mais de la définir elle-même ainsi que son caractère « correct ». Ceci passe par la crédibilité du locuteur, liée à l'émotionnel et émergeant dans le discours politique considérant la « politique de la vie » grâce à la transmission authentique du dialogue intime. La présence des émotions n'est point liée à l'irrationnel, au contraire, elle est tout à fait raisonnable puisque ces thèmes sont liés au dialogue intime.

Le concept de « scénographie » de Dominique Maingueneau propose une piste pour l'interprétation d'une telle transmission faisant référence à l'ethos du locuteur de même qu'aux schèmes d'interaction de la société. « Le discours politique est également propice à la diversité des scénographies : tel candidat pourra parler à ses électeurs en jeune cadre, en technocrate, en ouvrier, en homme d'expérience, etc., et conférer les « places » correspondantes à son public » (Maingueneau, 2002 : 73) L'acteur du processus politique profite du caractère modifiable de la scène, de sorte qu'il l'emploie stratégiquement.¹² La scène doit être « validée », (Maingueneau, 2002 : 74), c'est à dire pertinente par rapport aux schèmes d'interaction. Elle doit apparaître comme « authentique », malgré le fait qu'en réalité elle n'est qu'un mode d'argumentation. En ce qui concerne l'émotionnel, le locuteur l'intègre de sorte que sa mise en œuvre soit vue comme allant de soi étant donné le sujet et la forme de communication.

On a ainsi affaire à une double dimension de la transmission authentique : comme résultat du contexte thématique et éthico interactif. Comme la question de la fin de vie est implicitement liée à un dialogue intime, celui-ci dispose du potentiel de devenir une stratégie discursive crédible au sein du discours relatif à ce sujet. La crédibilité est enfin complétée par la réaction du public, par les valeurs et schèmes d'interaction que celui-ci préfère. Il faut ainsi voir la transmission authentique du dialogue intime comme un mode d'argumentation choisi pour un thème et pour un public. C'est sous cet angle de vue que nous allons procéder à l'analyse du débat à propos de la fin de vie en France.

3. « Tuer son prochain ? » : fin de vie dans la société

« Si la mise en mots de la souffrance apaise l'angoisse, l'angoisse face à l'indicible bloque la parole ; à ce moment là, les mots font peur ... Mais si ces mots

¹² C'est dans cette logique que se fait la liaison avec la perspective dramaturgique de Goffman.

sont jetés en pâture sur la scène publique ils se figent irrémédiablement dans l'irrévocable et donc dans le jugement ».¹³

Comment argumenter la mort dans le temps d'« après la mort de Dieu » (dans le sens Friedrich Nietzsche), c'est-à-dire lorsque l'on constate la chute des récits traditionnels, et après « la mort de l'homme » (dans le sens de Michel Foucault), ce dernier étant jugé par ses organes ? La transmission authentique du dialogue intime à propos de la fin de vie doit prouver la plausibilité du constat qu'une telle argumentation est basée sur le « correct » qui intègre l'émotionnel. A cette fin nous proposons une brève analyse du débat en France, débouchant sur la loi « droits des malades et à la fin de vie » votée à l'unanimité le 13 avril 2005. Celle-ci sera ensuite mise en comparaison avec les constats apportés par les médias et les associations concernées qui ont, pour certaines d'entre elles, montré une certaine opposition à cette loi qui ne décide pas de dépénaliser l'euthanasie. Partant d'un aperçu d'interdiscours nous allons présenter de plus près les nuances essentielles du débat qui contribuera enfin à l'explication du concept de « transmission authentique ». A travers les deux approches vers les émotions préexistantes – l'une dans le secteur privé, l'autre dans le secteur public – nous montrerons que la forme symbolique du dialogue intime se présente comme un élément formateur de l'argumentation et participe à l'occurrence du « correct ».

N'oublions pas que le « correct » absolu n'existe pas dans cette affaire de limite de la vie et de la mort et cela pour les raisons suivantes : le motif principal du caractère intouchable de la vie n'est plus plausible à la suite de l'intervention technologique dans le domaine de la médecine. C'est aussi ce que montre le vote unanime, sans égard à l'appartenance idéologique. Le « *Primum non nocere* » du serment d'Hippocrate est polarisé entre le caractère ambivalent des soins proposés¹⁴ et l'autodétermination du patient, renforcée depuis Immanuel Kant, et complétée par la notion chrétienne de l'amour d'autrui. On se situe ici face au principe argumentatif de « tuer son prochain » qui sert de l'affirmation de l'euthanasie pour les uns, de sa négation pour les autres. Voyons à présent comment l'amour, le respect et, finalement, la « correction » sont présentés dans le processus politique et comment ils sont reçus par le public électoral.

Remarquons dans un premier temps que la problématique de la fin de vie n'est pas la première tâche « biopolitique » (Foucault, 1999) à laquelle soit confrontée la société française. A partir de la légalisation de la contraception en

¹³ Ruzniewski Elisabeth : « Les soins palliatifs : entre mort annoncée et mort réelle » in : Face aux fins de vie et à la mort : Ethique et pratiques professionnelles au cœur du débat : Espace éthique dir. Hirsch, 2004, p. 25.

¹⁴ « ... un malade est atteint d'une maladie incurable; son issue est fatale et à court terme, il souffre, l'ensemble du corps médical prescrit des médicaments pour calmer sa douleur, sa souffrance morale et sa souffrance physique, tout en sachant que ses médicaments peuvent accélérer le processus de mort » (Leonetti, 2004 :178).

1967, la fameuse « loi Veil » en 1975, la législation française permet finalement le changement de sexe en 1976 (Memmi, 2004). Ce milieu de la régulation biologique est à l'origine du contexte sociopolitique du débat actuel sur la fin de vie. Les Français et les Françaises, ont le sentiment de pouvoir disposer de leur corps en toute liberté, motif qui apparaît comme le mot-clef des lignes d'argumentation. « 'Penser la mort, c'est aussi penser la liberté', a dit Sénèque : c'est au nom de cette liberté, aujourd'hui renforcée [...] que cette proposition de loi [qui pénalise l'euthanasie] mérite notre soutien », prononce René Roquet lors du vote de la loi¹⁵. Or, la liberté est pensée de façon nouvelle. Elle ne nous permet pas de sortir de l'impasse d'ambivalence : quoique traditionnellement associée au « laisser vivre » (Memmi, 2004), choisir sa propre mort – un « faire mourir » (Memmi, 2004) correct – est en même temps compris comme l'évolution logique de la liberté, voire comme *conditio sine qua non* compte tenu des progrès de la médecine (surtout l'argumentation de ADMD). Comment donc réagir à une telle controverse au sein de la notion même de « liberté », valeur principale de la République française ?

L'argumentation des deux conceptions se déroule d'après la forme symbolique du dialogue intime à travers lequel l'on reconnaît le correct. D'une part, le correct trouve son appui sur les principes moraux et émotionnels cités plus haut. D'autre part, ces principes sont de plus en plus influencés par les possibilités financières et sociales de l'individu et de la société (Memmi, 2004). Dans une situation aussi délicate, seule la solution prononcée par quelqu'un de crédible est qualifiée de correcte. Le patient croit à son docteur, le malade aux bonnes intentions de ses prochains et enfin le public à la mesure adoptée, seulement à partir du moment où ils ont le sentiment que leurs émotions ont été comprises, que l'intimité inhérente au sujet à été perçue.

Dans la difficile question de la fin de vie, l'élément formateur émotionnel du dialogue intime est l'émotion de la peur : la peur de la mort non voulue de même que la peur d'une souffrance insupportable. Les deux argumentations divergent donc dans l'implémentation de cette émotion, d'après l'attente du public électoral, elles résultent de « scènes » différentes et s'attachent donc aux différentes « scénographies » du dialogue intime. Nous allons décrire ces deux procédés dans les paragraphes qui suivent.

3.1. L'intime au sein d'une loi: le dialogue logo pathétique

« Aujourd'hui c'est "je veux mourir debout", "je veux mourir vivant", en fait » constate le député Jean Leonetti lors du débat sur France 5 au cours duquel il résume bien le projet de la mission d'information parlementaire expliquée à plusieurs reprises dans les documents. Il faut apprendre à mourir à la société

¹⁵ Cf. www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1882.asp, l'accès le 23 avril 2005.

postmoderne, il faut lui montrer en face la mort, cachée depuis longtemps derrière les murs de l'hôpital. Comme le dit encore Jean Leonetti, « La mort n'est plus familiale et familière ; elle est devenue hospitalière, mais inhospitalière puisque angoissante ». Ces aspects apparaissent explicitement à travers la loi ¹⁶:

<p>peur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Angoisse • refuser la douleur • Souffrance 	<p>déni</p> <ul style="list-style-type: none"> • refoulée par les bien-portants • souhait d'oublier • dégradation physique et mentale
<p>MORT</p>	
<p>l'interdit de tuer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primum non nocere - Moral de la société • L'amour de son prochain - « tuer son prochain » 	<p>sans a priori</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des droits du malade → Douleur • décision collégiale → objectivité

Tableau 1: isotopie de la loi

D'une part il s'agit de références purement liées à l'existence physique de l'homme, d'autre part les éléments sociaux et moraux eux – mêmes y prennent part. Au commencement, il y a la peur de la mort, de la « douleur refoulée ». Dans le même temps, la mort est repoussée parce que marquée par un « déni » de la société. La peur de la douleur, de la souffrance, est donc à concevoir à la fois comme une peur de la dégradation physique et mentale, et comme une perte du statut social, ce que les experts confirment en évoquant que « mourir debout » et « sans douleur » est le souhait primordial du patient.¹⁷ Le patient ne veut souffrir ni corporellement, ni socialement. Il ne veut pas se voir dépendre des autres, ce qui apparaît de plus en plus compliqué dans la mesure où la structure de la famille change, comme la position de l'individu dans la société.¹⁸

Le souci principal du débat parlementaire semble être la question de savoir comment réagir à une situation à ce point individuelle « sans a priori », à savoir par une loi qui se veut normative. Il s'agit d'un essai d'objectivité qu'exprime, par exemple, le fait que l'on insiste sur une décision collégiale, faite par plusieurs

¹⁶ Cf. www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1882.asp, l'accès le 23 avril 2005.

¹⁷ Interview E.

¹⁸ Interview D.

médecins. En ce qui concerne le patient, la loi essaie en quelque sorte de répondre au caractère individuel par le renforcement des droits du malade qui peut et doit s'exprimer.¹⁹ Le correct est ainsi présenté d'une part par les principes moraux, marqué par l'opposition au déni de la mort, d'autre part il est créé par l'évocation de la situation pitoyable du malade. Puisque ce dernier est déni et refoulé par son entourage, il doit être protégé de la volonté de lui donner la mort. Les deux attitudes, celle du patient comme celle du médecin, dialoguent ainsi à travers la loi. L'intimité de la mort est tout de même réglée par la nécessité des contours normatifs susceptibles de convenir à tous.

L'émotionnel est donc présent dans le discours parlementaire, de sorte qu'il tente de capter tous les aspects de la nature émotionnelle du sujet. Nous pouvons qualifier ce dialogue intime **logo pathétique** c'est-à-dire que la mise en évidence de l'intime passe par les isotopies inhérentes à la peur de la mort lui-même. Nous pouvons même dire que le discours parlementaire verbalise la nature émotionnelle de la mort dans toute sa complexité. Deux aspects se croisent : celui, abstrait, d'une loi applicable, avec celui du concret de la mort de chacun d'entre nous. Dans le procédé de la formation de la loi on s'attend à des concepts applicables à la société entière et non à une critique de la situation individuelle. C'est en ce sens qu'elle évite de « répondre oui ou non, répondre vite répondre d'une façon émotionnelle et médiatique.²⁰ » La question qui se pose à propos du constat du député Jean Leonetti est celle de voir s'il y a une autre mise en œuvre de l'émotionnel, qui serait rapide et « médiatique. »

3.2. L'intime et le secteur privé : le dialogue etho-pathétique

« Le choix de l'individu de maîtriser sa vie et sa fin de vie ne peut pas primer sur un choix de société où la solidarité envers les personnes fragiles doit rester un impératif incontournable.²¹ » Néanmoins la solidarité est évidemment présente, le soir du 26 Septembre 2003 où « France-soir » publie à la une le fameux « M. le président : je vous demande le droit de mourir ». « Le moment déclencheur »²² de la mission d'information à propos de la problématique de la fin de vie, le moment émotionnel qui donne naissance au documentaires et reportages dans les média²³, de même qu'aux proclamations du côté des associations luttant

¹⁹ « on fait toujours attention à ce que les gens demandent, comment ils le formulent et puis quelles sont les réponses qu'ils ont envie d'entendre: on fait très attention. On les fait reformuler plusieurs fois pour savoir ce qu'ils veulent vraiment savoir » Interview D.

²⁰ Jean Leonetti, « Médiatiser l'euthanasie », l'émission de France 5, le 5 juin 2005.

²¹ Annick Touba, Leonetti, 2004.

²² Ibid.

²³ Cf. „Les dernières heures de Vincent Humbert racontées. “ Le Nouvel Observateur, 11.mai 2005. „Restauration de l'agonie. “ Figaro, le 12. avril 2005.

pour l'euthanasie – telle l'Association pour le droit de mourir dans la dignité – ou contre l'euthanasie – comme, à titre d'exemple, l'Association des Soins Palliatifs en France²⁴. Le secteur privé, les associations nommées de même que celui des médias, répond par la présentation d'histoires concrètes, intimes et fortement émotionnelles²⁵, conformément à sa vocation. « Nous, on ne peut parler que des situations individuelles²⁶ » répond la journaliste Stéphanie Malphette pour justifier son documentaire « Le choix de Jean » décrivant un malade atteint d'un cancer qui s'en va en Suisse pour se faire euthanasier. Une émotion concrétisée par l'histoire personnelle sert de repère pour la société qui est, en effet, incertaine face à la mort, puisqu'elle ne la connaît jusqu'à ce qu'elle n'arrive.

Marie Humbert devient la « femme qui a fait pleurer toute la France »²⁷, Jean à son tour celui qui sait affronter la mort. Ils sont perçus comme des figures référentielles dans la lutte contre la peur de la souffrance et comme un argument pour la mort. Le moment déclencheur de la réflexion sur la mort, un tel discours devient une référence pour juger le correct. Le dialogue intime mené symboliquement dans ce genre d'histoires ne résulte pas du « logos », de la nature du sujet, mais se voit lié primordialement à l'ethos du locuteur. Le « correct » est lié à la compréhension des émotions préexistantes spécifiques de ce dernier. Le dialogue intime est parfaitement encadré dans cette sorte de discours, car les significations se font par la sympathie ou antipathie avec Marie Humbert ou Jean, donc avec le locuteur. C'est pour cette raison que nous pouvons le qualifier de « dialogue etho-pathétique ».

Conclusion

La présente étude s'est principalement centrée sur le rôle de l'émotionnel dans l'argumentation face aux tendances actuelles du discours politique. Ancré linguistiquement et socio politiquement, le concept de transmission authentique reflète la nécessité de l'implémentation de l'émotionnel dans l'argumentation pour deux raisons essentielles. D'un côté la focalisation sur l'émotionnel résulte du contexte thématique de la « politique de la vie ». De l'autre, la société a de plus en plus à faire face à l'ouverture d'une sphère auparavant considérée comme purement privée, voire intime. Ce phénomène favorise la forme du dialogue, et dans ce contexte notamment le dialogue intime, comme schème d'interaction symboliquement présent au sein du discours politique, parce que **transmis** au sein

²⁴ Cf. la Charte des ASP de même que « Il y un ans Vincent Humbert mourait. » www.admd.net, l'accès le 15 juin 2005.

²⁵ Cf. „Les dernières heures de Vincent Humbert racontées.” Le Nouvel Observateur, 11.mai 2005.

„Restauration de l'agonie.” Figaro, le 12 avril 2005.

²⁶ Interview A.

²⁷ Interview B.

de l'argumentation. La transmission authentique est à qualifier en tant que stratégie discursive résultant de l'interdiscours, de l'interaction appropriée et de la nature du sujet traité. Elle s'avère nécessaire pour la reconnaissance du « correct » qui se trouve à la base de la plausibilité de la solution proposée au cours du processus politique.

De ce point de vue, la brève présentation du débat actuel sur la fin de vie en France devrait refléter la nécessité d'une argumentation « émotionnelle », intégrant le dialogue intime. Elle a eu pour objet de concrétiser le caractère de ce dialogue par rapport au sujet, à la « scène » et à l'attente de la société. Ancré exclusivement dans les concepts émotionnels individuels du locuteur, le dialogue intime dans le secteur privé est à qualifier d'« etho-pathétique », alors que celui du secteur public est à caractériser comme « logo pathétique » parce que lié à la matière émotionnelle dans tout son ampleur. Cette différence renforce finalement la nécessité d'une « transmission authentique » du fait que les deux dialogues se voient « validés », chacun dans son propre contexte thématique et interactif.

Le processus politique *stricto sensu*, c'est-à-dire le procédé constituant la politique de l'État ne peut se permettre d'user de la même manière d'agir que les mouvements radicaux ou populistes dont le milieu ou la scène sont marqués plutôt par la protestation. Néanmoins les deux attitudes sont nécessaires pour le discours politique, elles sont deux faces d'une même monnaie : celle du discours politique qui à son tour est un dialogue entre le radical et le modéré. La société est souvent considérée comme n'acceptant pas la mort, qu'elle voit comme un échec : du médecin ou de soi-même. De ce point de vue les deux approches – etho-pathétique et logo-pathétique – rendent compte de la fragilité de la situation, de l'ambivalence de l'existence humaine tout court.

Références

- Amossy R., 2000, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan/HER.
- Adam J- M., 1999, *Linguistique textuelle et analyse des pratiques discursives*, Paris, Nathan/HER.
- Aristoteles, 2003, *Rhetorik*, Stuttgart, Reclam Verlag.
- Benzenhöfer U., 1999, *Der gute Tod? : Euthanasie und Sterbehilfe in Geschichte und Gegenwart*, München, Beck.
- Goffi J-Y., 2004, *Penser l'euthanasie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Brown N., Mike M., 2002, "From authority to authenticity: the changing governance of biotechnology," *Health, Risk & Society*, Vol. 4, No. 3, p. 259-272,
- Caron J., 1983, *Les régulations du discours : psycholinguistique et pragmatique du langage*, Paris, Presses universitaires de France.
- Fischer F., 2003, *Reframing Public Policy: Discursive Politics and Deliberative Practices*. Oxford, University Press.

- Fischer F., Forester J., eds, 1993, *The Argumentative Turn in Policy Analysis and Planning*. Durham-London, Duke University Press.
- Foucault M., 1969, *Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Foucault M., 1999, « Verteidigung der Gesellschaft. » p. 276 - 305, in: Foucault M., *Vorlesungen am Collège de France (1975-76)*, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.
- Giddens A., 1991, *Modernity and self-identity. Self and society in the late modern age*. Cambridge, Polity Press.
- Goffman E., 1969, *The presentation of self in everyday Life*, London, Penguin books.
- Gottweis H., 2005, *Verwaltete Körper: Biopolitik im 21. Jahrhundert*, IWM Tuesday Lectures, 1. mars.
- Gottweis H., 2003 « Theoretical Strategies of Poststructuralist Policy Analysis: Towards an Analytics of Government. » p. 247 – 265, in : Hajer M. A., Wagenaar H., dir. *Deliberative Policy Analysis. Understanding Governance in the Network Society*. Cambridge, University Press.
- Hajer M., Wagenaar H., 2003, « Introduction » in : Hajer, M. & Wagenaar H., dir., *Deliberative policy analysis. Understanding governance in Network society*, Cambridge, University Press.
- Hirsch E., 1986, *Pouvoir et dignité*. Emission de Radio France, Paris, Bibliothèque nationale.
- Hirsch E., 1986, *L'insensé et l'insoutenable des Bateliers de Hadès*. Emission de Radio France, Paris, Bibliothèque Nationale.
- Humbert V., 2003, *Je vous demande le droit de mourir*. Paris, M. Lafon.
- Kant I., 1999 *Was ist Aufklärung?*, Hamburg, Meiner.
- Kellner D., 2003, *Media spectacle*. London, Routledge.
- Leonetti J., éd., 2004, *Respecter la vie, accepter la mort*. Rapport N 1708, Tome 1 & 2, Mission d'information, Paris, Assemblée Nationale.
- Mangueneau D., 1991, *L'analyse du discours*, Paris, Hachette.
- Mangueneau D., 1999a, 100pp., « Ethos, Scénographie, incorporation, » in: Amossy R., dir., *Image de soi dans le discours*, Paris, Delaroché et Niestlé.
- Mangueneau D., 1999b, "Analyzing self constituting discourses," *Discourse Studies*, London, SAGE, p. 175 – 199.
- Mangueneau D., 2002, *Analyser les textes de communication*, Paris, Nathan.
- Marcussen M., Torfing J., 2003, *Grasping governance Network*, Working paper 2003, Center for democratic governance, Roskilde University Denmark.
- Memmi D., 2004, *Faire vivre et laisser mourir*. Paris, Editions la Découverte.
- Nussbaum M. C., 1999 *Gerechtigkeit oder das gute Leben*, Frankfurt, Suhrkamp, 1999.
- Rose N., 2001 "The Politics of Life Itself.", *Theory, Culture & Society*, 18 (6), p. 1-30.
- Ruszniewski E., 2004 « Les soins palliatifs : entre mort annoncée et mort réelle » 25 – 30, in : Hirsch E., dir. *Espace Ethique : Face aux fins de vie et à la mort : Ethique et pratiques professionnelles au cœur du débat*. Paris, Doin: Assistance publique-Hôpitaux de Paris.
- Tappolet C., 2000, *Émotions et Valeur*. Paris, Presses Universitaires de France.

Turnbull N., 2003, *The implication of the division of logic and argumentation for policy theory*.

Paper presented on the 2nd ECPR Conference, Marburg, 18-21 September 2003.

Les articles des journaux & sources internet :

Emmanuel Hirsch, « Le tragique n'est pas soluble dans le juridique », Figaro, 7 Octobre 2003

« Plaidoyer pour le droit à l'euthanasie par Vincent Lena, » Le monde, 20. mai 2004.

« Décès de Terri Schiavo, symbole du débat sur l'euthanasie », Figaro, 1 avril 2005.

« Restauration de l'agonie. », Figaro, 12. avril 2005.

« Les dernières heures de Vincent Humbert racontées. », Le Nouvel Observateur, 11.mai 2005.

« Médiatiser euthanasie », documentation et débat, France 5, 5 Juin 2005.

Code de déontologie médicale, 1995.

www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion1882.asp, l'accès le 23 avril 2005.

www.senat.fr/lc/lc1098/lc109mono.html, l'accès le 23 avril 2005.

www.admd.net, l'accès le 15 juin 2005.

Interviews:

Dans tous les cas il s'agit des interviews menées et enregistrées par nous-même. Selon la volonté des répondants leur identité est gardée sous l'anonymat.

Assemblée Nationale, Paris:

Le 23 avril 2005, Interview A.

Le 26 avril 2005, Interview B.

Le 26 avril 2005, Interview C.

Réseaux Quiétude, Paris:

Le 29 avril 2005, Interview D.

ASP Fondatrice, Paris:

Le 28. avril 2005, Interview E.